R **RTE 20600 A1**

VÖV UTP
Verband öffentlicher Verkehr
Union des transports publics
Unione dei trasporti pubblici

Edité par UTP **Elaboré par** Groupe de travail UTP	**Edité le** 15.01.2012 **Approuvé par** PL RTE	**Entré en vigueur le** 01.07.2012	**Subordonné à** – **Remplace** SBB R 323.1, annexe 1 (formulaire 4838) du 01.04.1999
Distribution Entreprises ferroviaires de l'UTP Office fédéral des transports OFT Extranet UTP / Webshop RTE (www.rte.utp.ch)			**Versions** d, f, i **Nombre de pages** 17 (pages 47 à 63)

Sécurité lors de travaux sur les installations électriques ferroviaires

Annexe A1 Extrait du R RTE 20600

Mesures de protection à prescrire lors de l'utilisation de grues, d'engins de levage et de machines de chantier à proximité d'installations ferroviaires

Le contenu du document correspond aux pages 47 à 63
du règlement R RTE 20600, édition du 15.01.2012

RTE – Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire

© UTP

Conditions d'utilisation relatives à l'ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire (RTE)

Lors de l'utilisation des documents, on observera qu'ils ont été rédigés pour répondre exclusivement aux besoins des chemins de fer et qu'ils sont réservés à cet usage. Par conséquent, une utilisation correcte suppose d'avoir suivi une formation tant théorique que pratique dans ce domaine. L'ouvrage de référence RTE se limite à deux niveaux de documents:

– les documents R remplacent les anciens règlements et directives des entreprises ferroviaires. Ils contiennent des règles qui complètent les prescriptions souveraines et les normes techniques, ou qui s'y ajoutent.
– Les documents D comprennent des manuels et des documentations dont les contenus sont souvent interdisciplinaires et s'adressent surtout aux spécialistes «sur place».

Editeur
UTP Union des transports publics
Domaine Technique ferroviaire
Dählhölzliweg 12, CH-3000 Berne 6
www.utp.ch, RTE@utp.ch
Tél. +41 31 359 23 23, Fax +41 31 359 23 10

Webshop RTE
www.rte.utp.ch

© Union des transports publics, Berne, janvier 2012